

Mairie de Royan

Référence à reporter dans la répartition

262. A 3

PARTEMENT de la Gironde-  
Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de Royan

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 Novembre 1950 194

L'an mil neuf cent cinquante, le 9 du mois de Novembre, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. Rogazoni Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 4 Nov. 1950 194

Etaient présents : MM.

Rogazoni, Veyssetère, Roché-  
déréux, Prugnaud, Chamboulian, Belle Rikovsky  
M. Sujard, Baudot, Bouchet, Chazeaud, Couffil  
Cousinet, Douceq, Dufour, Guillaud, Jaquet,  
Main, Paradeau, Seugnet, Thirion

Absents : MM.

Brotreau, Chollet, Métadier,  
Routin, Pouyet, Simon, Moulinas

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Javillard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil renonce à créer le jardin public prévu au plan d'Urbanisme avenue des Chênes Verts. Dans cette partie de Royan le jardin du Parc suffit aux besoins des sédentaires et des estivants.

ROCHEFORT le 24 NOV 1950  
Le Secrétaire



Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdifs.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,



*L'adjoint délégué*  
*Rochevieux*